

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes « La Boutonnaise » de BRIOUX-SUR-BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président.

Date de convocation : le 25 novembre 2020

Date d'affichage : le 25 novembre 2020

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66  
 Nombre de membres présents : 36 délégués titulaires et 7 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 36 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Elmano MARTINS

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent	NOM et PRENOM	Présent	Absent
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène		X	NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X		PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric		X	AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen	X		KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric	X	
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard		X	MAGNERON Alain	X	
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan	X		ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard		X	POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick		X	MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François	X	
MELLE	COURTIN Béatrice		X	CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie	X	

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MERCIER Pascal	X		MÉTAIS Mickaël		X
PERS	GUERIN Marie-Claire		X	PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme	X		EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		DEMOURON Bernard		X
SELIGNE	DUPIN Romain	X		ARCHAIMBAULT Monique		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMAMAIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard		X	AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume	X		BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique	X	

En l'absence de Monsieur Bernard BELAUD, Président, et de Monsieur Dorick BARILLOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, tous les deux excusés, la séance est présidée par Monsieur Alain LECOINTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Elmano MARTINS est désigné secrétaire de séance.

**PRÉSENTATION DU SYNDICAT 4B (2020-non visée) :**

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente aux membres du Comité Syndical récemment installés, la structuration du Syndicat 4B. Le Syndicat assure la production et la distribution de l'eau potable pour 53 communes du Sud Deux-Sèvres :

- Pour 49 d'entre elles, le Syndicat assure la distribution de l'eau en régie directe.
- Pour 4 d'entre elles, la distribution de l'eau est assurée par un fermier dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (la SAUR sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain et VÉOLIA sur la commune de CHEF-BOUTONNE centre).

Le Syndicat prélève 2.2 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans le milieu grâce à l'exploitation de 29 forages dont 12 sont classés Grenelle. Ces 12 captages représentent environ 40% du volume total produit. Les niveaux d'eau dans les forages et la qualité de l'eau sont suivis en continu par les agents du Syndicat grâce à un dispositif de télégestion.

Le Syndicat emploie 29 agents répartis dans 5 services (administratif, qualité, usine, réseau et maîtrise d'œuvre). L'organigramme est joint en annexe du présent procès-verbal.

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL (2020-74)**

Concernant les dépenses de fonctionnement, les différents postes de dépenses ou de recettes sur lesquels une évolution est prévisible ont été identifiés et chiffrés dans la mesure du possible. Les Orientations Budgétaires 2021 sont par conséquent basées sur les budgets prévisionnels 2020 + ou – les différentes évolutions identifiées. A la demande des élus, l'état de consommations des crédits sera ajouté dans le DOB pour les années à venir. Certains chiffres seront vraisemblablement affinés d'ici le vote des budgets.

Le contexte de l'exercice 2021 des budgets du Syndicat est :

- Une stabilité du territoire de la compétence distribution.
- L'exercice de la compétence Défense Incendie sur la commune de Loubigné (Loubillé et Villemain la reprennent au niveau communal).
- Année d'évaluation du programme Re-Sources 2017-2021.

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, présente les différentes orientations pour l'année 2021. Parmi les points marquants, on peut relever :

**Section de fonctionnement :**

- Hausse des cotisations d'assurance dans le cadre de la mise en place de nouveaux contrats pour une nouvelle période de 4 ans.
- Hausse des services extérieurs avec la mise en place d'un nouveau contrat d'entretien des vêtements (complément de dotation et reprise du stock).
- Hausse des frais de déplacement avec mise en place du remboursement pour les élus de la commission des marchés.
- Hausse des frais d'affranchissement.
- Hausse des frais de télécommunication avec l'installation d'une ligne VDSL pour le télétravail.
- Hausse des charges de personnel avec le recrutement de deux apprentis dans le cadre du départ en retraite de deux agents, la 2<sup>ème</sup> phase de hausse du RIFSEEP, le recrutement d'un contractuel pour l'évaluation du programme Re-Sources, les avancements d'échelon et de grade et une pénalité du FIPHP pour non-respect des obligations d'emploi de personnes handicapées (reconnaissance intervenue après le 1er janvier 2020).
- Hausse des indemnités des élus.

**Section d'investissement :**

- Renouvellement du parc informatique (2 ordinateurs fixes, un serveur, 2 ordinateurs portables, licences Windows).
- Renouvellement du parc de véhicules : 2 véhicules légers aménagés et 2 véhicules Intermédiaires aménagés.
- Remplacement de la minipelle et de sa remorque avec reprise de l'ancienne
- Équipements de labo, matériel de prévention des risques, mobiliers, etc.
- Développement d'un nouveau site internet.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Principal pour l'année 2021. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET PRODUCTION (2020-75)**

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, présente les différentes orientations pour l'année 2021. Parmi les points marquants, on peut relever :

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Section de fonctionnement :

- Ajustement à la hausse du remboursement des charges de fonctionnement et des charges de personnel du budget principal.
- Hausse des rémunérations d'intermédiaires avec le recrutement d'un bureau d'études pour l'évaluation du programme Re-Sources.

Section d'investissement :

- Modification hydraulique à la station de Lussais : 5 000 € HT.
- Remplacement de clôtures et de portails de stations en mauvais état : 40 000 € HT.
- Comblement d'anciens forages pour limiter les risques potentiels d'intrants : 125 000 € HT.
- Achat de la parcelle et étude géotechnique dans le cadre de la création d'une nouvelle cuve aux Renfermis : 20 000 € HT.
- Renouvellement du réseau de Bataillé dans le cadre de la création d'un nouveau château d'eau : 280 000 € HT.
- Renouvellement du réseau entre Paizay-le-Chapt et le Daugat (casse réseau) : 190 000 € HT.
- Travaux de réhabilitation de la cuve existante de La Bataille : 150 000 € HT.
- Diagnostics du génie civil de 5 forages dont la Vallée Caillaud et Tillou : 25 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Production pour l'année 2021. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (2020-76)**

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, présente les différentes orientations pour l'année 2021. Parmi les points marquants, on peut relever :

Section de fonctionnement :

- Ajustement à la hausse du remboursement des charges de fonctionnement et des charges de personnel du budget principal.
- Hausse des frais d'entretien (le contrat actuel avec l'entreprise BRUNET risque d'être dénoncé).

Section d'investissement :

- Remplacement des équipements en fonction des besoins.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Photovoltaïque pour l'année 2021. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.**

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (2020-77) :**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, expose aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle cuve de stockage d'eau potable à La Bataille, le Syndicat a lancé

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

la consultation des entreprises le 22 octobre 2020 pour 3 lots avec une date de remise des offres fixée au 23 novembre 2020.

Suite à la demande de plusieurs entreprises de disposer d'un délai plus long pour répondre à cet appel d'offres, le Président a décidé de reporter la date limite de remise des offres au 15 décembre 2020.

Après ouverture des plis et analyse de la commission des marchés, l'attribution des lots sera effectuée en Bureau Syndical du 20 janvier 2021.

Par conséquent, ce marché ne peut pas être inscrit en restes à réaliser 2020 et sera attribué avant le vote du budget primitif Production 2021.

Le montant estimatif du marché est de 294 290 €. Ce montant est bien inférieur au quart des crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En effet, la somme de 2 055 801.51 € est inscrite en dépenses d'équipements que budget primitif 2020.

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, demande aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Bureau Syndical, comme le permet l'article L1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant à cette opération avant le vote du budget primitif production 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Bureau Syndical à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant à cette opération avant le vote du budget primitif production 2021 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020.**

**CRÉATION ET ADHÉSION À LA SPL « SOCIÉTÉ DES EAUX DU NIORTAIS » (2020-78) :**

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, donne la parole à Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais et délégué représentant la CAN au Syndicat 4B.

Ce dernier rappelle aux membres du Comité Syndical, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Niortais dispose de la compétence « eau potable » sur l'ensemble des 40 communes de son territoire conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Cette compétence est exercée différemment en fonction des secteurs du territoire de la CAN :

- Compétence exercée par la CAN sur 22 communes par intégration de deux syndicats infra-communautaires que sont le Syndicat des Eaux du Vivier (en régie directe) et le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Courance (avec une délégation de service public SAUR prenant fin au 31/12/2021) ;
- Compétence exercée en représentation-substitution par 3 Syndicats d'eau :
  - Le Syndicat 4B sur 7 communes.
  - Le SERTAD sur 4 communes.
  - Le SECO sur 7 communes.

Les élus de la CAN souhaitent maintenir une gestion syndicale de l'eau potable et mettre en place une SPL sur le territoire des Eaux du Vivier et de la Vallée de la Courance.

Pour cela, la CAN a besoin de collectivités partenaires et c'est pourquoi elle sollicite le Syndicat 4B, le SERTAD et le SECO pour en être actionnaires.

La SPL envisagée au cas présent aura pour objet social :

- la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable ;
- la protection de la ressource d'eau potable ;
- la production d'eau potable ;
- le transport de l'eau potable ;
- le stockage de l'eau potable ;
- la distribution de l'eau potable auprès des usagers.

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Le capital social fixé à 225.000 € sera réparti comme suit entre les actionnaires de la société :

- CAN : 850 actions soit 85% du capital social soit 191 250 €.
- Syndicat 4B : 50 actions soit 5% du capital social soit 11 250 €.
- SERTAD : 50 actions soit 5% du capital social soit 11 250 €.
- SECO : 50 actions soit 5% du capital social soit 11 250 €.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires a été établi en parallèle de la rédaction des statuts, afin essentiellement :

- d'encadrer l'évolution potentielle du capital social ;
- de préciser la gouvernance de la société, en s'assurant que si un actionnaire minoritaire décide un jour de lui confier une mission, il pourra disposer d'une maîtrise sur les décisions de la SPL le concernant, indépendamment de sa participation minoritaire au capital ;
- de fixer les engagements opérationnels et financiers des actionnaires, en particulier s'agissant de la répartition des risques, en prévoyant que les actionnaires confiant à la société une mission incluant un transfert de risque assumeront seuls le risque induit par cette mission ;
- de préciser les règles et modalités de fonctionnement du comité technique chargé de renforcer le contrôle analogue exercé par les actionnaires.

La création de la SPL envisagée permettra à la CAN d'exercer de manière harmonisée la compétence eau potable qui lui a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sur le territoire des anciens syndicats SEV et SEVC, dans le respect notamment des principes de qualité, de réactivité et de gestion publique.

Outre la nécessité d'identifier deux actionnaires au minimum, la participation des Syndicats au capital de la SPL leur permettra d'être directement impliqués et informés des décisions prises par la CAN dans ce cadre, sans que cela n'ait d'incidence sur leur situation dans la mesure où la SPL n'interviendra pas sur leur territoire sans demande de leur part.

Plus précisément, les Syndicats exerceront un contrôle analogue sur la SPL en bénéficiant des clauses du pacte d'actionnaires renforçant le pouvoir des actionnaires minoritaires au sein de la structure. Ils pourront également, si et seulement si ils le décident, recourir à cet outil pour tous types de prestations entrant dans son objet statutaire. A l'inverse, la société ne pourra pas intervenir sur le territoire des syndicats en l'absence d'une demande en ce sens émanant desdits syndicats. De même, les activités exercées par la SPL sur d'autres territoires ne seront pas susceptibles d'avoir une incidence financière sur les syndicats, dès lors que le pacte d'actionnaires module la répartition des risques en les faisant peser sur l'actionnaire confiant la mission.

En complément, la création de la SPL permettra, en plus d'éventuelles mutualisations futures, de bénéficier d'une souplesse d'intervention conférée par le régime de droit privé, tout en conservant une gestion publique de l'eau potable. Ce d'autant que les actionnaires de la société exerceront sur la société un contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services.

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président propose aux membres du Comité Syndical d'autoriser la création de la SPL et la participation du syndicat à son capital social à hauteur de 11.250 €, d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires afférents, d'autoriser le versement de sa participation au capital social et de désigner les représentants du syndicat au sein du conseil d'administration et des assemblées générales.

Un débat a lieu au sein de l'assemblée. Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON souligne qu'à travers les Eaux du Vivier et la Vallée de la Courance, c'est la ville/cité qui sollicite les territoires ruraux pourtant moins bien dotés financièrement. Monsieur PELLETIER estime quant à lui que les 3 syndicats sollicités ont tout intérêt à accompagner la CAN dans ce projet pour éviter que la gestion de l'eau ne retourne dans le secteur privé.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

VU le code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants,

VU le projet de statuts de la société publique locale SEN, annexé à la présente délibération,

VU le projet de pacte d'actionnaires de la société publique locale SEN, annexé à la présente délibération,

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, avec 39 voix pour, 0 voix contre et 3 absentions, les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver la création et l'adhésion du Syndicat 4B à la Société Publique Locale dénommée Société des Eaux du Niortais (SEN) ;
- D'approuver le projet de statuts de la société, tels que joints à la présente délibération ;
- D'approuver le projet de pacte d'actionnaires joint à la présente délibération, devant être signé concomitamment à la création de la société publique locale ;
- D'autoriser la participation du Syndicat à la création de la société publique locale à hauteur d'un montant de 11.250 €, dont résultera la propriété pleine et entière de 50 actions ;
- D'autoriser la libération de l'intégralité de la somme de 11.250 € nécessaire à l'acquisition des actions de la société publique locale, par le versement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; cette somme sera prélevée sur la section d'investissement du budget Production (article 261) ;
- De désigner en qualité de représentant du Comité Syndical au conseil d'administration de la société publique locale et en qualité de délégué mandataire du Comité Syndical aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Représentant et délégué mandataire	Bernard BELAUD	La Glacière 79170 ENSIGNÉ	06.61.50.52.40 belaud-bernard@wanadoo.fr

- D'autoriser le Président ou un Vice-Président, à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**ADHÉSION À L'UGAP (2020-79) :**

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, expose aux membres du Comité Syndical que l'UGAP est une centrale d'achats soumise au Code des marchés publics pour toutes ses procédures. Toute son offre est issue d'appels d'offres européens.

Quel que soit le montant de son achat à l'UGAP, l'acheteur public faisant appel à la centrale d'achat est réputé avoir respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence (art.31 du CMP).

Il propose par conséquent aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à adhérer à l'UGAP.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président ou un Vice-Président à adhérer à l'UGAP et à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.**

**MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DES EAUX 4B AU PROFIT DE LA CCMP (2020-80) :**

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, expose aux membres du Comité Syndical que par délibération du 27 mai 2019, la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou a validé l'exercice plein et entier de la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en régie communautaire sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du 27 septembre 2019, le Syndicat 4B a approuvé le retrait de l'exercice des compétences assainissement collectif et assainissement non collectif pour les communes membres situées sur le territoire communautaire.

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Les modalités de reprise de la compétence ont été définies de manière concordante entre le Syndicat 4B (délibération n°2019-79 du 11 décembre 2019) et la CCMP (délibération n°296-2019 du 16 décembre 2019) et reprises par un arrêté inter-préfectoral en date du 24 décembre 2019.

Cependant, suite à plusieurs échanges avec les services de la DDFIP79 et de la Préfecture, il s'avère que les modalités de reprise prévues ne sont pas conformes à la réglementation.

Il est par conséquent nécessaire de modifier ces modalités de reprise sous la forme d'une convention de reprise tri partite entre la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou, la commune de Chizé et le Syndicat 4B. Cette convention prévoit :

- Que les biens et les subventions issus de la commune de Chizé sont mis à disposition de la CCMP ;
- Que les biens acquis par le Syndicat 4B entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2019 sont transférés en pleine propriété à la CCMP à leur valeur nette comptable (56 872,26 €) ;
- Que la CCMP participera au remboursement de l'emprunt compacté à hauteur de 3,75% ;
- Que les résultats cumulés antérieurs sont transférés à la CCMP après déduction des dépenses et recettes liées à la fin de gestion et des futures admissions en non valeur soit :
  - Section de fonctionnement de l'Assainissement Collectif : 84 388.55 €
  - Section d'investissement de l'Assainissement Collectif : 24 123.20 €
  - Section de fonctionnement de l'ANC : 8 693.62 €.
  - Section d'investissement de l'ANC : montant à rembourser par la CCMP de 1 110.19 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical accepte les modalités de reprise définies ci-dessus et autorise le Président ou un Vice-Président à signer la convention de reprise de la compétence assainissement jointe à la présente délibération.**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SERTAD – ANNÉE 2019 (2020-81) :**

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SERTAD pour l'exercice 2019 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente les différentes données récapitulées dans le rapport annuel pour l'exercice 2019.

- Le SERTAD est composé de 27 collectivités dont 2 syndicats (SPAEP de Saint-Maixent et Syndicat 4B).
- Le SERTAD dessert environ 60 000 habitants en production et 44 640 habitants en distribution (21 689 compteurs).
- La ressource en eau provient principalement du barrage de La Touche Poupard.
- En 2019, le SERTAD Production a prélevé 2 895 613 m<sup>3</sup> et a vendu 2 428 198 m<sup>3</sup> dont 25 080 m<sup>3</sup> au SMAEP 4B.
- Le SERTAD Distribution a un rendement 84.3%.
- Le réseau de production est de 11 800 ml et celui de distribution de 854 000 ml.
- En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 203 166 € en production et 661 534.67 € en distribution.
- Les tarifs de production sont les suivants :
  - 36,72 € HT de part fixe
  - 0,140 €/m<sup>3</sup> pour l'eau brute
  - 0,386 €/m<sup>3</sup> pour l'eau traitée
- Les tarifs de distribution sont les suivants :
  - 60 € HT/an d'abonnement
  - 1,40 € HT/m<sup>3</sup>

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SERTAD – exercice 2019.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2020-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
15/10/2020	2020-9	Convention	Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement entre le Département et le Syndicat 4B pour les travaux de modernisation de la RD 948.
14/10/2020	2020-10	Commande publique < 90 000 € HT	Attribution du marché de réhabilitation du château d'eau des Fosses : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Lot 1 étanchéité : DTS pour 66 305 € HT</li><li>○ Lot 2 sécurité : DTS pour 18 590 € HT</li><li>○ Lot 3 serrurerie : DTS pour 4 456 € HT</li></ul>
12/11/2020	2020-11	Convention	Convention fixant les modalités techniques transitoires de livraison d'eau entre la CAN et le Syndicat 4B au lieu-dit Limouillas sur la commune de la Foye-Monjault.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2020-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre l'état de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
20/10/2020	DBS-2020-67	Programme Re-Sources	Demande de subventions du programme Re-Sources pour 2021.
20/10/2020	DBS-2020-68	Louage des choses < 12 ans	Avenant au Bail Rural Environnemental.
20/10/2020	DBS-2020-69	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement de réseau sur la commune de Paizay-le-Tort (LAURIÈRE et FILS pour 297 421,40 €).

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

20/10/2020	DBS-2020-70	Décision Modificative	DM n°2 du budget principal (subvention ARBRES).
20/10/2020	DBS-2020-71	Remise gracieuse – ANV - PRP	Créances éteintes – procédures de liquidation judiciaire (3 dossiers pour 679,30 € TTC).
18/11/2020	DBS-2020-72	Autorisation spéciale ou virement de crédits	Décision Modificative n°1 du budget Production.
18/11/2020	DBS-2020-73	Autorisation spéciale ou virement de crédits	Décision Modificative n°1 du budget DSP SAUR.

**QUESTIONS DIVERSES (2020-non visée) :**

Monsieur Pascal BARRET, maire et délégué représentant la commune de Montjean, souhaite des informations concernant le devenir du captage de la Foncaltrie.

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, rappelle que ce captage est à l'arrêt depuis 2012 suite aux travaux de la Ligne à Grande Vitesse en raison d'une problématique « turbidité ». Depuis, une problématique « pesticides » est également apparue ce qui a rendu nécessaire l'étude de différentes solutions.

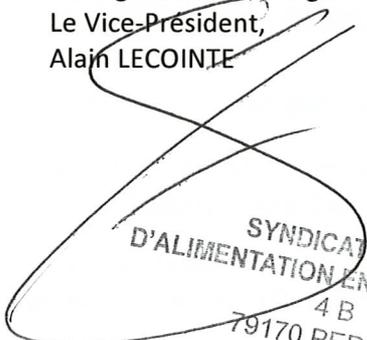
Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise que le Président souhaite rencontrer prochainement le Maire de la commune de Sauzé-Vaussais et le Maire de la commune de Montjean pour évoquer les solutions à l'étude au sein du Syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Vice-Président,

Alain LECOINTE



SYNDICAT MIXTE  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
4 B  
79170 PERIGNÉ